



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

châtaignes

Question écrite n° 71024

## Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le devenir de la filière castanéicole en France. Une expansion non maîtrisée de la filière au niveau national pourrait lui faire courir des risques de disparition dans ses zones traditionnelles. En effet, si l'on compare ce risque avec ce qui a été réalisé dans les autres productions fruitières : migrations des vergers de leurs zones traditionnelles vers des départements plus faciles à cultiver, mécanisation et production de masse. Les délocalisations n'ont fait que décaler ce problème dans le temps. La production de la châtaigne n'a pas encore connu ce phénomène. Mais il est primordial de veiller à la maîtrise, au niveau national, des nouvelles plantations en procédant à un inventaire exhaustif des châtaigneraies. En effet, les exemples précédents laissent envisager qu'elle aussi subira une délocalisation, alors que dans les départements du Gard, de l'Ardèche et de la Lozère, par exemple, plus d'un millier d'exploitants vivent des revenus de la châtaigne. Afin de permettre le développement de cette filière sur ses sites traditionnels de culture et de production, la profession pense urgent de mettre en place plusieurs priorités : création d'une AOC, structuration de la filière, développement de la filière de transformation et de valorisation des produits. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il entend mettre en place pour éviter le développement d'une production intensive et délocalisée de la châtaigne et quelles sont ses intentions quant à la réalisation des priorités souhaitées par les professionnels.

## Données clés

**Auteur :** [M. Damien Alary](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71024

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 décembre 2001, page 7335